

<p style="text-align: center;">CONSEIL MUNICIPAL <i>Compte-Rendu succinct - Séance du 19 Janvier 2011</i></p>
--

1. Convocation en urgence du Conseil Municipal

M. le Maire explique que, dans la mesure où le Conseil de Communauté de la C.C.S.T doit délibérer le 20 Janvier 2011 pour approuver le Plan Local de l'Habitat pour les années 2010/2015, le Conseil Municipal de la Salvetat St Gilles doit se réunir en urgence pour approuver au préalable ce document.

Le groupe « Bien Vivre à la Salvetat St Gilles » fait part de son désaccord sur cette procédure au motif qu'il ne dispose pas de documents nécessaires pour délibérer en toute connaissance de cause. Le groupe « Bien Vivre à la Salvetat St Gilles » décide de ne pas participer au vote et de ne pas siéger au Conseil Municipal.

La délibération est approuvée à la majorité et le groupe « Bien Vivre à la Salvetat » quitte la salle.

2. Approbation du Plan Local de l'Habitat 2010 / 2015

Les éléments du P.L.H peuvent se synthétiser de la façon suivante :

1. Mieux ventiler la production de logements aidée par type de financement.
2. Accroître la production de logements très sociaux.
3. Développement de l'accession sociale à la propriété.
4. Faire en sorte que chaque commune puisse réaliser au minimum 10% de logements sociaux par rapport à l'ensemble de logements.
5. Apporter des précisions sur la limitation à 50% de production de logements entre 2010 et 2020 dans les zones de développement mesuré des communes membres de la C.C.S.T, en fonction des prévisions globales d'ouverture à l'urbanisation prévue dans le SCOT arrêté.
6. Apporter des précisions aux orientations et actions retenues notamment concernant :
 - L'accueil des gens du voyage
 - Le maintien à domicile des personnes âgées
 - L'amélioration de l'habitat privé ancien
 - Le relogement ponctuel des ménages défavorisés

ADOPTE A LA MAJORITE